

## ARRETE DU MAIRE

N° 2024-326

POLICE MUNICIPALE

Réf. : CD/JL

Objet : Société PRO DU NET – Nettoyage vitres Ecole Pic Chabaud – Rue des Ecoles

Le Maire de la Commune de Châteaurenard,

Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 417-10, 10° du Code de la Route relatif au stationnement gênant,  
Vu l'article R 412-28 du Code de la Route, relatif à la circulation des véhicules  
**Considérant** la demande formulée par l'entreprise PRO DU NET en date du 05 Août 2024, relative au nettoyage des vitres de l'Ecole Pic Chabaud, le lundi 26 Août 2024,  
**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules,

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 :

La **circulation** et le **stationnement** seront interdits à tous les véhicules, Rue des Ecoles :

➤ Du Lundi 26 Août 2024 de 05H00 à 12H00.

#### ARTICLE 2 :

L'entreprise PRO DU NET sera chargée de mettre en place les signalisations réglementaires provisoires et les déviations nécessaires.

#### ARTICLE 3 :

L'entreprise PRO DU NET devra de veiller au maintien de la signalisation.  
Coordonnées de l'entreprise : M. GIORGI Marine, Tél : 06-67-79-10-76.

#### ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Messieurs les Commandants de la Brigade de Gendarmerie et du P.S.I.G sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Entreprise PRO DU NET.

Châteaurenard, le 08 Août 2024

**Eric CHAUVET**

Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

